

# Liffré-Cormier Communauté

■  
Département d'Ille et Vilaine  
35 000  
■

**Déclaration de projet pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur  
de SEVAILLES 2, emportant la mise en compatibilité du PLU de la  
ville de Liffré**

**Dossier d'enquête publique**



**Enquête publique  
Du lundi 14 juin au mardi 13 juillet 2021  
Prescrite par arrêté de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine  
En date du 12 mai 2021**

## Procès-verbal de synthèse des observations

**Destinataires :**

Monsieur le Président de Liffré-Cormier-Communauté

**Le 19 juillet 2021**

**Objet** : Déclaration de projet pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur de SEVAILLES 2 emportant mise en compatibilité du PLU de la Ville de Liffré

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 12 mai 2021, Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

→ **Déclaration de projet pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur de SEVAILLES 2 emportant mise en compatibilité du PLU de la Ville de Liffré**

Cette enquête s'est déroulée du lundi 14 juin au mardi 13 juillet 2021

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en application de l'article R123-18 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur doit rencontrer **dans la huitaine** qui suit le dernier jour de l'enquête, le demandeur afin de lui communiquer les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans **un délai de 15 jours**, un mémoire en réponse.

Je vous adresse à présent la synthèse de ces observations qui se présente de la manière suivante :

1. Le bilan de cette enquête concernant l'implication du public par les visites aux permanences et le dépôt d'observations sur les registres.
2. Le procès-verbal de synthèse des interventions et observations du public et avis des services.
3. Les questions du commissaire enquêteur.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner dans **les meilleurs délais** vos remarques éventuelles.

Je vous souhaite bonne réception de ce bilan et de ce procès-verbal de synthèse, transmis ce jour, et vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération respectueuse.

**Le commissaire enquêteur**



## Sur le déroulement de l'enquête :

- L'enquête s'est déroulée sans incident particulier, **peu de participation du public**.
- Les conditions d'accueil au siège de l'enquête ont été excellentes.
- Mme SCHROEDER Directrice Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté a été réactive aux différentes demandes du commissaire enquêteur.
- L'enquête s'est déroulée **dans le respect de l'arrêté de Monsieur le Préfet et des contraintes sanitaires imposées par la COVID19.**

## Sur les observations, courriers et mails

Au total :

29 contributions

- 29 courriers et documents pour 84 doléances (pour près de 380 pages)

21 défavorables pour des motifs environnementaux

20 défavorables au projet industriel unique

8 Observations sur l'impact des ressources et traitement des eaux

6 Observations sur le manque d'information et de concertation.

6 Observations plutôt favorables à un choix multisites et artisanat local.

6 Observations considèrent que le projet est incompatible avec les autres documents (PCAET, SAGE, SRADETT etc..).

2 observations sur la desserte routière.

1 remarque sur l'aspect financier.

1 observation sur l'aspect des déplacements.

Observations diverses :

Nuisances sonores, lumineuses

Risques de crues

Offre de propositions d'emplois irréaliste

Débat public tronqué

2 pétitions

Tableau de synthèse des observations en PJ (transmis par mail séparé)

## Sur la forme

- Pas d'observation particulière.
- Le dossier était complet et très compréhensible.

## L'avis des services des Personnes Publiques Associées et Personnes Publiques Consultées.

Mémoires en réponse du Maître d'Ouvrage joints au dossier d'enquête.

## Questions du commissaire enquêteur :

1. Dans l'hypothèse d'un projet multi-lots, quelle serait la position de LCC en ce qui concerne la conservation des arbres et des haies bocagères situés dans l'emprise du projet ?
2. Si le projet porte sur un seul lot, le maintien des arbres compromettrait l'organisation du plan d'aménagement. Une étude a-t-elle été réalisée sur le tracé du chemin et sur les moyens permettant de conserver une continuité écologique.
3. Le bilan financier ne fait pas état du coût des mesures de compensation. Quelles en sont les raisons ?
4. Le dernier recensement a identifié 3500 m<sup>2</sup> de zone humide. Il semblerait que dans le cadre de l'étude d'impact, cette identification a évolué ?
5. Quelle est la position de LCC par rapport aux rétrocessions éventuelles envisagées après aménagement de la zone (boisement, chemin, espaces verts, etc. )
6. L'article 1AUE 2.3.3 (Haie et bocage) de la future OAP prévoit : « la suppression éventuelle de haies doit rester **ponctuelle** ». cet article mériterait d'être précisé.
7. Lors de l'examen conjoint des PPA la DDTM a signalé une incohérence entre l'OAP et l'article 1AUE 2.3.3, il conviendrait de compléter le terme « aménagement ».
8. L'avis de DM'Eau serait intéressant à recueillir par rapport aux constatations et aux sondages réalisés par l'association de la BOUEXIERE (R1/M22/C7).

Transmis au Maître d'Ouvrage  
Le 19/07/2021

Gérard BESRET

